

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 62 (1911)  
**Heft:** 11

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

**Le Traitement des Bois en France, Estimation, partage et usufruit**, par Ch. Broilliard, ancien professeur à l'École forestière, ancien conservateur des Eaux et Forêts. Troisième tirage, avec portrait de l'auteur. Préface par Alph. Mathey, conservateur des Eaux et Forêts à Grenoble. Un volume in-8° de 707 pages. Prix : broché, fr. 6 ; relié en percaline, fr. 7. 50. Berger-Levrault, libraires-éditeurs, Paris, 5-7, rue des Beaux-Arts ; — Nancy, rue des Glacis, 18.

S'il est un ouvrage dont il soit superflu de faire l'éloge, c'est assurément ce *Traitement des Bois en France*, que l'illustre maître disait avoir écrit pour les propriétaires particuliers et pour les administrateurs des communes possédant des bois ou des terrains à boiser, mais qui est aussi le *Vade mecum* des fonctionnaires forestiers, des gérants, marchands ou experts, de tous ceux enfin qui ont un commerce quelconque avec la forêt.

„Dans ce livre simple et débarrassé des mystères dont les auteurs forestiers s'étaient plu jusqu'alors à entourer leurs doctrines (ainsi s'exprimait M. Boppe, ancien directeur de l'École nationale forestière, en annonçant, en 1894, aux lecteurs de la *Revue des Eaux et Forêts*, la deuxième édition du *Traitement des Bois*), M. Broilliard nous promène dans les forêts de la France appartenant à tous les types, depuis les cimes neigeuses des Alpes où règne le mélèze jusqu'aux vallons brûlants de l'Estérel où se réfugie le frileux chêneliège. Chemin faisant, dans un style clair, précis, souvent pittoresque, toujours personnel, il nous peint les peuplements de formes et de compositions les plus variées ; il ménage ses lointains de telle sorte, qu'à travers les arbres, on voit toujours planer la grande image de la forêt, de cet être complexe, souvent complaisant, parfois rebelle, qui sait se mouvoir en dehors de nos caprices.“

„Essentiellement originale, étonnamment puissante par le relief donné au détail pratique, lumineuse quant à l'exposition, l'œuvre de M. Broilliard reste toujours jeune et toujours d'actualité. C'est le guide obligatoire du forestier praticien et du propriétaire de bois.“

Ces dernières lignes sont de M. A. Mathey. Fervent disciple et ami du maître, le savant conservateur des Eaux et Forêts de Grenoble a tenu à rédiger la préface de cette troisième édition du *Traitement des Bois*. Les pages magistrales écrites par lui à cette occasion se terminent par de très judicieux conseils et observations sur le recours, dans les repeuplements, à quelques essences résineuses exotiques méritant d'être naturalisées en France, ainsi que sur l'emploi des engrais chimiques (scories, plâtre, etc.) dans les plantations.

Voilà qui ajoutera encore au plaisir et au profit qu'éprouveront à étudier le *Traitement des Bois en France* les sylviculteurs dont la bibliothèque ne renfermait pas encore ce livre admirable et si utile.

**L'Année forestière 1910. Actualités de la science des forêts**, par Lucien Chancel, docteur en droit, docteur en médecine, docteur en sciences, inspecteur des Eaux et Forêts, attaché au Ministère de l'Instruction publique et des

Beaux-Arts. Volume de 326 pages, avec 26 photographies, fr. 3. 50. Berger-Levrault, éditeurs, Paris, 5-7, rue des Beaux-Arts; — rue des Glacis, 18, Nancy.

Les questions forestières, les questions de reboisement sont à l'ordre du jour. Il est bon de les connaître.

La correction des torrents dans les Alpes et les Pyrénées démontre l'action puissante de la forêt sur le régime des eaux. Dans toutes les régions où les bois disparaissent ou ne réunissent pas toutes leurs conditions d'action, c'est l'inondation et la ruine.

Un important mouvement s'est produit dans le grand public à ce sujet; ce mouvement s'est encore accentué depuis les désastreuses inondations qui ont désolé le pays. De nombreuses associations cherchent aujourd'hui à répandre l'idée forestière. Citons la Société forestière de Franche-Comté, le Touring-Club de France, l'Association centrale pour l'aménagement des montagnes, la Ligue des Eaux et Forêts de France, et beaucoup d'autres : il importe de favoriser leurs efforts.

Sur le rôle de la forêt, les opinions les plus contradictoires ont été émises; il était nécessaire de le préciser et de le baser sur des données rigoureusement scientifiques; il était indispensable de mettre en évidence, parmi les choses de la forêt, celles qui doivent être connues de tous, celles qui sont essentiellement d'actualité. C'est pourquoi cet ouvrage est intitulé : **Actualités de la Science des Forêts.**

Son but aussi est de montrer, par des résultats nouveaux obtenus, tout le parti que l'homme de recherches peut tirer de l'immense champ d'études constitué par les végétaux forestiers, science si peu avancée qu'elle est encore à l'état d'enfance.

Une revue d'actualités forestières n'aurait pas été complète si elle avait passé sous silence les récentes exploitations faites dans des pays neufs, comme l'Amérique du Sud, les résultats brillants qu'on en peut tirer, les fortunes immenses que peuvent réaliser, dans ces régions, de courageux et hardis pionniers.

Non seulement les forestiers doivent connaître cet ouvrage, mais tous les sylviculteurs doivent le lire.

Nos hommes politiques, qui s'occupent des questions d'inondation et de reboisement; ceux qui ont la mission d'orienter les capitaux français vers de fructueuses entreprises; ceux enfin qui ont le louable désir de répandre au loin l'influence française, tireront le plus grand profit de la lecture de ce travail.

**Les Haulte et Basse Forestz de Chinon**, des origines au XVI<sup>e</sup> siècle. Etude de législation et d'histoire forestières, par *Eugène Pepin*. 1 vol., 233 p., illustré d'un plan des forêts au XVII<sup>e</sup> siècle. Prix : fr. 5. Lucien Laveur, éditeur, rue des Saints-Pères, Paris.

Le but que l'auteur s'est proposé, c'est de contribuer à l'édification d'une histoire générale des forêts de la France qui constituent encore un des plus précieux joyaux du patrimoine national. Une pareille histoire nécessite, en effet, la publication de nombreuses monographies locales.

L'étude de M. Pepin, arrêtée au XVI<sup>e</sup> siècle, replace l'administration de la forêt de Chinon, son exploitation et ses usages, au milieu de la législation contemporaine. Cette forêt, qui a fait naître des légendes charmantes et qui

est liée par des souvenirs nombreux à l'histoire de la France, présente en effet un intérêt tout particulier pour l'historien et le juriste. L'auteur nous expose les vicissitudes par lesquelles le moyen-âge et les temps modernes ont fait passer cette forêt. Il mène son étude jusqu'au seuil du XVII<sup>e</sup> siècle; à cette époque, l'administration fut organisée d'une façon complète, et la forêt exploitée d'une manière méthodique et régulière.

Le livre de M. Pepin renferme une foule de renseignements intéressants. C'est une étude consciencieuse et approfondie, ayant nécessité des recherches fort laborieuses; nous félicitons l'auteur d'avoir su mener à bien un travail aussi considérable. La bibliographie d'histoire et de législation forestières annexée à l'ouvrage pourra rendre de bons services à tous ceux que ces questions intéressent.

*Ch. Guyot. — Cours de droit forestier.* Tome III, fascicule I<sup>er</sup>. Législation des travaux publics appliquée aux terrains gérés par l'Administration des Eaux et Forêts, dunes, terrains en montagne, régime des eaux. Un volume in-8 carré de iv-308 pages. Prix, broché : fr. 5. Paris, Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saints-Pères.

Ce fascicule comprend le livre VI du *Cours de droit forestier* : Législation des travaux publics appliquée aux terrains gérés par l'Administration des Eaux et Forêts.

Les matières qui s'y trouvent traitées sont les suivantes : en premier lieu, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les dommages et plus-values résultant des travaux publics, les occupations et extractions de matériaux. Un appendice concerne les associations syndicales et les travaux exécutés par ces associations.

Puis vient la législation des dunes, avec les questions de propriété qui s'y rattachent, et, en appendice, la mise en valeur des landes de Gascogne.

Dans un troisième chapitre, le plus intéressant au point de vue des applications pratiques, est exposée la matière importante de la restauration et conservation des terrains en montagne. Après un historique complet de la législation vient le commentaire détaillé de la loi de 1882, et enfin l'examen critique de tous les projets actuellement à l'étude pour modifier ou compléter cette loi, soit au sujet du reboisement, soit pour l'institution d'un régime pastoral.

Le livre se termine par un chapitre consacré à l'étude du régime des eaux, en vue des applications relatives au service forestier, sauf toutefois la pêche, dont il sera traité plus loin.

Enfin, la législation sur toutes les matières qui précèdent est rapidement passée en revue pour ce qui concerne l'Algérie et les autres colonies.

La seconde partie de ce volume, qui paraîtra prochainement et qui terminera l'ouvrage, sera formée par la Pêche fluviale, la Chasse et la Destruction des animaux nuisibles.

 **Sommaire du N° II**   
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“ rédigée par M. le Dr Fankhauser, à Berne.

**Aufsätze:** Zur Abklärung der Streitfragen um die Formel  $V_2 - V_1 + N$  der Kontrollmethode. Von Oberförster Christen, Zweisimmen. — Der Waldbrand bei Wimmis. Von W. Ammon, Oberförster, Wimmis. — **Vereinsangelegenheiten:** Aus den Verhandlungen des Ständigen Komitees. Sitzung v. 10. Oktober 1911 in Zürich. — **Preisauflage.** — **Mitteilungen:** † Stadtoberförster von Reynold. — Die forstliche Abteilung der kant. landwirtschaftl. Ausstellung in Aarau. — **Forstliche Nachrichten.** — **Bücheranzeigen.** — **Holzhandelsbericht.**



Incendie de forêt à la Simmenfluh près Wimmis.

Vue prise le 8 septembre.